Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 13 mars 2024

<u>Présents</u> : M. Francis BETBEDER, Maire, président de séance

Mme Véronique COMETS, adjoint au maire

M. Stéphane SIMON, adjoint au maire

Mme Laure LACAZETTE, adjoint au maire

M. Philippe MASSOT, conseiller municipal

Mme Claudette BOUGAULT, conseillère municipale

M. Roger MONRREJEAU, conseiller municipal

M. Julien CLAVERIE, conseiller municipal

M. Laurent SAINT-AUBIN, conseiller municipal

Mme Magali LASARTE, conseillère municipale

Mme Laurie ARAMENDI, conseillère municipale

M. Franck BREDE (arrivé à 19h29)

Absents excusés: Mme Laure SUSANNE a donné pouvoir à Mme Claudette BOUGAULT

Absents non excusés: Mme Laurence RIVOT et M. Daniel SIBERCHICOT

En présence d'Elsa BRUMONT et de Valérie CORNU, adjointes administratives, à la table du conseil.

A 19h07, M. le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Véronique COMETS a été désignée secrétaire de séance

M. Le Maire fait procéder à l'examen des affaires soumises à l'ordre du jour

Point n° 1. Procès-verbal de la séance du 30 janvier 2024

M. le Maire sollicite l'approbation du procès-verbal.

Mme Laurie ARAMENDI informe qu'elle ne donnera pas suite mais qu'elle constate que la dernière fois il y a eu une reprise par rapport à l'heure d'ouverture de la séance et que sur le PV du 30 janvier, qui n'a pas commencé à 19 h il n'y a pas d'heure de mentionnée. Elle demande à M. le Maire s'il fera reprendre à chaque fois et il lui répond que cela peut se faire mais qu'il a pour habitude d'attendre les retardataires. Mme Laurie ARAMENDI répond que la dernière fois il y a eu une remarque sur son PV et donc elle demande s'il convient maintenant d'être précis sur ce point.

Mme ARAMENDI revient sur les informations diverses, lorsque M. Le Maire a parlé de « Village d'avenir », il a mentionné avoir fait le courrier avec Elsa pour candidater il y a quelques semaines. Mme ARAMENDI voudrait avoir précision de la date. M. Le Maire répond qu'il avait fait le courrier de candidature le 13 octobre car la date limite était le 15. Mme ARAMENDI lui répond que la date avait été repoussée au 31 octobre et que donc il aurait eu le temps de le présenter en commission. M. le Maire lui répond que le plus important c'est d'avoir été retenu.

M. SIMON signale qu'avec M. MASSOT ils ont assisté à la première réunion de présentation du projet et que 33 communes du département pour 25 dossiers ont été retenues.

A l'unanimité le PV est adopté.

Point n° 2. Création d'un poste d'ATSEM principal 1ère classe

Mme LACAZETTE Laure fait part à l'assemblée qu'un agent de l'école en poste d'ATSEM et au vu de son ancienneté peut évoluer sur un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe et que ce poste n'existe pas à ce jour et donc il faut le créer. Il s'agit d'un avancement de grade sans nouvelle embauche.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette création de poste.

<u>Point n° 3</u>. Délibération d'adhésion au groupement de commandes relatifs à l'achat de prestations de formations santé et sécurtié au travail des agents territoriaux

M. SIMON Stéphane fait part que le CDG relance un appel d'offre pour 2024-2027 concernant une offre de prestations de formations santé et sécurité pour les agents et que le portefeuille s'est étoffé par rapport au précédent. Il cite les différents lots.

L'adhésion prendra effet en juillet 2024;

Sur l'exercice 2021-2024, 200 000 € avait été affectés à ces formations et 1200 agents en ont bénéficiés.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette adhésion.

<u>Point n° 4</u>. Délibération pour l'installation d'une antenne-relais de radiotéléphonie sur une parcelle privée

M. le Maire rappelle que le sujet a déjà été abordé plusieurs fois.

Il avait été proposé par la commune l'installation sur une parcelle lui appartenant proche de EURO 4x4 mais cela a été refusé par la société car pas assez de couverture. La préfecture demande que le taux de couverture soit au maximum.

Il a donc été proposé l'emplacement sur des terrains privés en bordure de la RD817 et se trouvant entre Bellehourcq et Bellevue.

La société en charge de l'implantation souhaite qu'une délibération soit prise par le conseil municipal car une petite partie de la commune ne sera pas entièrement couverte. Les administrés en sont informés.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve donne son accord

Point n° 5. Décision – Aménagement du patio – Choix de l'esquisse

Mme Véronique COMETS rappelle que le réaménagement du patio a déjà été abordé plusieurs fois dans diverses commissions. Une étude et 2 esquisses ont été travaillées par Premier Plan et sont présentées. Il s'agit de faire le choix sur le scénario 1 ou 2. Le conseil municipal à la majorité fait le choix de 2nd scénario.

Arrivée de Franck Brédé à 19h29

<u>Point n° 6</u>. BUDGET ANNEXE RESTAURANT – Compte administratif 2023 – Compte de gestion – Affectation du résultat

M. le Maire nomme M. Julien CLAVERIE et celui-ci commence la présentation du compte administratif chapitre par chapitre. Il n'y a que du fonctionnement car plus d'investissement.

Le résultat global de fonctionnement est de : - 11 870,04 € et que 5 191 € de FCTVA n'ont pas été perçus au moment de la clôture et qui apparaîtront donc en 2024.

Mr le Maire sort et Mr Julien CLAVERIE propose de passer au vote. Il redonne les chiffres du résultat.

Le compte administratif 2023 du budget annexe Cantine Restaurant est adopté à l'unanimité.

M. le Maire revient dans la salle.

<u>Point n° 7</u>. COMMUNE : Compte administratif 2023 – Compte de gestion – Affectation du résultat

M. Julien CLAVERIE présente le compte administratif chapitre par chapitre

Total des dépenses de fonctionnement : 813 216,69 € de réalisé sur 1 233 844,33 €de prévu

Total des recettes de fonctionnement : 1 274 851 € de réalisé sur 1 233 844,33 € de prévu

M. Julien CLAVERIE présente la section dépenses d'investissement puis les recettes.

Total des dépenses d'investissement : 265 795,52 € de réalisé sur 664 533,89 € de prévu

Total des recettes d'investissement : 290 329,05 € de réalisé sur 664 533,89 € de prévu

Il présente ensuite les restes à réaliser sur l'investissement.

Il présente ensuite le résultat de clôture de l'exercice :

INVESTISSEMENT : 24 533,53 €
FONCTIONNEMENT : 461 634,40 €
Résultat global : 486 167,93 €

M. le Maire quitte la salle et M. Julien CLAVERIE fait procéder au vote.

Le compte administratif 2023 du budget COMMNUNE est adopté à l'unanimité.

M. le Maire revient dans la salle

M. le Maire propose le vote des comptes de gestion qui sont similaires aux comptes administratifs.

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion à l'unanimité.

M. le Maire propose le vote pour l'affectation des résultats du compte administratif du budget annexe CANTINE RESTAURANT sur le prochain budget

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'affectation des résultats sur le prochain budget.

M. le Maire propose le vote pour l'affectation des résultats du compte administratifs du budget commune sur le prochain budget.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'affectation des résultats sur le prochain budget.

M. le Maire informe qu'une commission finances aura lieu le mercredi 20 mars à 18 h et qu'une convocation sera envoyée à chaque membre.

M. le Maire informe que la réunion pour le vote du Budget aura lieu le 10 avril à 19h.

Point n° 8. Informations diverses

Mme Véronique COMETS informe l'assemblée que mardi 12 mars a eu lieu la 3ème réunion avec les associations sportives dans le cadre de l'organisation de la journée olympique du samedi 8 juin. Elle en donne tous les détails connus à ce jour avec la participation du CDOS, MACS, SPORT SANTE.....

Mme Véronique COMETS informe l'assemblée que le premier BAT du bulletin municipal a été reçu et est en cours de lecture.

- M. Stéphane SIMON informe l'assemblée qu'il a assisté à une réunion organisée par le comité des fêtes en vu de l'organisation de « casetas » le samedi soir des fêtes avec la participation des associations locales.
- M. Stéphane SIMON informe également que le 15 juin aura lieu les 80 ans de la Batterie Fanfare avec la participation de la batterie fanfare de Cournon d'Auvergne.
- M. Stéphane SIMON que Dominique SERRES a repris le travail et qu'il est actuellement en congés.

Mme Laure LACAZETTE informe l'assemblée que la constitution du dossier des travaux de l'école avance mais qu'il est demandé un rapport sur la présence d'amiante. Le marché public devrait être lancé prochainement.

Mme Laure LACAZETTE informe l'assemblée que le programme « savoir rouler à vélo » va être proposé à l'école par MACS.

- M. Roger MONREJEAU informe l'assemblée que le Chenil de Birepoulet souhaite que chaque commune fasse la publicité des nouveaux horaires et des numéros de téléphone.
- M. Frank BREDE demande à M. le Maire s'il a des nouvelles pour la boulangerie. M. le Maire lui répond qu'il sait juste qu'un repreneur a fait une proposition auprès du mandataire et que le jugement avait lieu ce jour. Il informe que dès qu'il aura la réponse du jugement il informera le conseil municipal.
- M. le Maire lève la séance à 20H42.